

Paris, le 14 avril 2021

## **ALLO IMPÔT 2021 : grande mobilisation citoyenne des experts-comptables du 25 au 28 mai pour aider les contribuables à remplir leur déclaration d'impôts**



**DU 25 AU 28 MAI 2021**

Les **EXPERTS-COMPTABLES** à vos côtés **GRATUITEMENT** pour remplir votre **DÉCLARATION D'IMPÔTS** sur le revenu

**ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES**

**ALLO IMPÔT**

**0 8000 65432** Service & appel gratuits

\* Tous les jours ouvrés de 9h à 18h  
Nocturnes les 25 et 27 mai jusqu'à 21h

Cette année encore, les experts-comptables se mettent au service des contribuables avant la date limite de dépôt des déclarations de revenus. Ils répondront gratuitement à toutes leurs questions via un numéro vert et un site internet, notamment sur les nouveautés fiscales liées à la crise sanitaire.

**Un numéro vert – le 0 8000 65432 –  
pour être accompagné en direct**

---

Du mardi 25 au vendredi 28 mai, de 9h à 18h sans interruption les contribuables de toute la France pourront appeler en toute confidentialité le **0 8000 65432** et bénéficier en direct de l'assistance gratuite d'un expert-comptable pour remplir leur déclaration d'impôt.

Des consultations nocturnes seront proposées les mardi 25 et jeudi 27 mai jusqu'à 21h.

**Un site internet – [Allo-impot.fr](http://Allo-impot.fr) – pour s'informer des nouveautés fiscales et des problématiques courantes**

---

Dès le mardi 25 mai, les contribuables pourront trouver sur ce site :

- Les grandes nouveautés fiscales 2021
- Une FAQ répondant aux questions récurrentes

## Pourquoi faire sa déclaration malgré le prélèvement à la source ?

Pour ajuster son taux de prélèvement, car l'administration fiscale ne dispose pas toujours de tous les éléments pour calculer l'impôt prélevé, (en cas par exemple de **changement de situation familiale**, de **rattachement ou non des enfants**, ou **d'évolution de salaire**), mais aussi pour **déclarer les revenus fonciers et les dépenses donnant droit à des crédits d'impôts** (aide à domicile, dons, rénovation énergétique etc.).

### Certaines des nouveautés fiscales de l'année sont liées à la COVID :

- ✓ **L'exonération des allocations** versées par l'employeur dans le cadre du **télétravail** dans la limite de 2,50€ par jour de travail et de 550 € annuellement.
- ✓ **Les heures supplémentaires** réalisées en 2020 sont exonérées d'impôts.
- ✓ **Les bailleurs bénéficient d'une mesure dérogatoire** afin de les inciter à consentir des abandons de loyers.

### Les autres changements à noter sont :

- ✓ **La validation automatique** de la déclaration pour les contribuables ayant déclaré l'année dernière **une naissance, une adoption ou le recueil d'un enfant mineur**
- ✓ **Compléter la déclaration** pour les pensions alimentaires ou les revenus fonciers
- ✓ **La suppression de la DSI** (Déclaration Sociale des Indépendants)
- ✓ **L'exonération des sommes rachetées sur les contrats Madelin** par les travailleurs indépendants à hauteur de 2 000€
- ✓ **La suppression du dispositif d'étalement sur 4 ans** applicable aux **primes pour le départ à la retraite**
- ✓ **La réduction d'impôts au taux de 75% au titre de dons** au profit d'organismes sans but lucratif qui exercent des actions concrètes **en faveur des victimes de violence domestique**
- ✓ Un barème spécifique pour les **véhicules électriques**.



*« Les experts-comptables ont démontré en cette période inédite de crise sanitaire qu'ils sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises. Chaque année, avec l'opération Allo Impôt, la profession fait la démonstration qu'elle est aussi engagée auprès du grand public ».*  
**Lionel Canesi, président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables**



*« Depuis plus de 10 ans déjà, les experts-comptables sont investis dans cette opération citoyenne dont nous sommes tous très fiers. Aussi, cette année plus que jamais, dans ce contexte de crise sanitaire qui persiste depuis un an déjà, les confrères se mobilisent afin d'aider gratuitement les contribuables à s'adapter aux différentes réformes fiscales touchant leurs déclarations. ».*  
**Laurent Benoudiz, président de l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France**

## Les dates de déclaration pour les impôts 2021 :

- **Ouverture** de la déclaration en ligne : **8 avril 2021**.
- Le délai de souscription de la déclaration d'ensemble des revenus expire le **20 mai 2021 à minuit (déclaration papier)**.
- Trois dates limites pour la **déclaration en ligne** sont fixées selon le département dans lequel se situe le domicile au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :
  - Départements 01 à 19 et non-résidents : **26 mai 2021**
  - Départements 20 à 54 : **1<sup>er</sup> juin 2021**
  - Départements 55 à 976 : **8 juin 2021**.

## À propos de l'Ordre des experts-comptables

Pour en savoir plus : <https://www.experts-comptables.fr/>

*L'Ordre des experts-comptables rassemble 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires, pour un marché de près de 12 milliards d'euros. Placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion, et le développement de la profession française d'expert-comptable. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelles.*

*L'Ordre est représenté par 16 Conseils régionaux en métropole, en Corse, en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion, ainsi que par deux Comités départementaux, Guyane et Mayotte. Parmi eux, l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France, initiateur de l'opération Allo Impôt en 2010, fédère plus de 6 100 experts-comptables, qui accompagnent quotidiennement 600 000 entreprises clientes.*

### Contacts presse :



**Agence VP Strat**

**Véronique Pernin & Raphael Gaftarnik**

alloimpot@vpstrat.com

Tél. : 06 61 61 61 02

Tél. : 06 13 01 16 74